

RAPPORT DE JURY

Concours externe et interne commun de recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

(Secrétaire Administratif interne de classe normale)

Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010

Président de jury : Monsieur Mario DEMAZIERES, Directeur de service – Académie de Rouen

SESSION 2015

I - PRESENTATION :

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats au concours interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale de classe normale, ainsi que celle des formateurs préparant aux épreuves de ce concours.

Le calendrier

- Epreuve d'admissibilité : le 15 Avril 2015
- Epreuve(s) orale(s) d'admission : le 08 et 09 Juin 2015

Le rôle du jury et les principes régissant l'action du jury

Le rôle du jury est de noter les épreuves et de dresser la liste des candidats par ordre de mérite et de fixer un seuil d'admission. Les épreuves doivent se dérouler de manière à ne pas engendrer de rupture d'égalité entre les candidats. L'obligation d'assurer l'égalité dans le déroulement des épreuves repose sur l'exigence d'impartialité et d'indépendance des membres de jury.

Les décisions sont prises collégalement par le jury. Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, le jury n'a pas obligation d'accompagner d'appréciation les notes qu'il attribue aux copies.

SA INTERNE COMMUN CLASSE NORMALE : Nombre de postes : **10 postes**

Education nationale : 7 postes

Intérieur : 2

Affaires Sociales : 1

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis liste principale	Inscrits Liste complémentaire
Saenes interne Classe Normale	387	281	30	10	08

II / CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

III / LES EPREUVES :

- A) L'épreuve d'admissibilité
- B) L'épreuve d'admission

IV / STATISTIQUES :

- A) Inscription

Répartition Femmes / Hommes

Femmes	Hommes
353	34

- B) L'admissibilité

Epreuve 1	Absents	Présents	Note <10	Note >10	Moyenne
Ecrite	106	281	133	148	10.12

- C) L'admission

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Éliminé	Moyenne
Orale	0	30	03	27	00	13.3

- D) Candidats admis

Répartition Femmes / Hommes

Femmes	10
Hommes	00

- E) Candidats inscrits sur liste complémentaires

Femmes	08
Hommes	00

V / COMPTE RENDU :

- A) Epreuve écrite
 - Le sujet de l'épreuve

Le sujet, comportant deux parties, portait sur le « gaspillage alimentaire ». Pour la première partie, il était demandé aux candidats de préparer l'intervention d'un chef de service par la rédaction d'une fiche en vue de répondre aux sept questions posées. En seconde partie, le candidat devait rédiger une courte note présentant le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire en évoquant les objectifs poursuivis, les différents intervenants, les principales mesures arrêtées et les modalités d'évaluation et de suivi.

Les prestations des candidats

La qualité globale des copies mérite d'être soulignée. Beaucoup trop de copies présentent un nombre de fautes d'orthographe et de grammaire important. Il conviendra également de veiller au ton employé et éviter des tournures de phrases trop familières.

Plusieurs candidats n'ont pas répondu intégralement à la commande. Bien que le sujet ait été compris, certains n'ont pas rédigé deux documents distincts (Fiche et Note) comme demandé clairement dans le sujet.

B) Epreuve orale entretien avec le jury

Les épreuves orales d'une durée de 25 minutes ont respecté les séquences suivantes :

- Présentation du parcours : 10 minutes
- Interrogation sur ce parcours : 15 minutes

Lecture et présentation du dossier RAEP

Les entretiens ont été préparés par les membres du jury à partir des dossiers RAEP qui ont été de qualité inégale et parfois peu explicites sur le positionnement des agents dans la structure.

Sur la partie « Formation » : peu d'indication mentionnée à ce sujet. Indiquez toutes les formations que vous avez effectuées. Il est important de mettre en avant les connaissances et les compétences attendues, dans ce cas, d'un secrétaire administratif.

Plusieurs candidats ont récité à voix haute leur rapport d'activité ce que n'attend pas un jury. Le jury recherche dorénavant chez le candidat, outre les compétences requises, les éléments de son expérience professionnelle transposables dans les fonctions d'un agent de catégorie B.

Les membres du jury ont constaté unanimement un manque de curiosité des candidats à l'actualité de l'Education Nationale ou de l'enseignement supérieur même quand les questions portent sur leurs champs d'activité. La connaissance par les candidats que ce concours était interministériel (intérieur, éducation nationale, affaires sociales) ne les ont pas forcément conduits à s'intéresser à l'environnement d'une Préfecture et des différents services de rattachement. Les membres du jury ont également estimé être en droit d'attendre du candidat, qui affirme vouloir devenir gestionnaire d'EPL, des connaissances en matière de comptabilité budgétaire et financière.

Enfin, le constat est flagrant sur le fait que les candidats ayant suivi une préparation au concours ont détenu plus d'outils pour parfaire leur admission et obtenir le concours.